



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 58 - MAI 2012**

# SOMMAIRE

## **Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

Arrêté N °2012143-0004 - Arrêté Préfectoral conjoint du Préfet Maritime de la Méditerranée et du Préfet des Pyrénées- Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du parc naturel marin du Golfe du Lion .....	1
--	---





PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2012143-0004**

**signé par Préfet  
le 22 Mai 2012**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

Arrêté Préfectoral conjoint du Préfet Maritime de la Méditerranée et du Préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du parc naturel marin du Golfe du Lion

PREFET MARITIME DE LA MEDITERRANEE  
PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

Arrêté conjoint n° 2012/143.0004 du 22 mai 2012

Portant nomination des membres du conseil de gestion  
du parc naturel marin du golfe du Lion.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LE PREFET MARITIME DE LA MEDITERRANEE

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.334-3 et R.334-27 et suivants ;

VU le décret n° 2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du parc naturel marin du golfe du Lion et notamment ses articles 2 et 3 ;

VU les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales ou autorités administratives composant le conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion, suite à la consultation lancée par lettre du 03 janvier 2012 par le préfet des Pyrénées-Orientales et le préfet maritime de la Méditerranée ;

**ARRETENT :**

**Article 1 :**

Le conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion est institué.

**Article 2 :**

Sont nommés membres du conseil de gestion, les représentants désignés ci-après :

**1/ Cinq représentants de l'Etat**

- a) Le commandant de la zone maritime Méditerranée, ou son représentant ;
- b) Le directeur interrégional de la mer de Méditerranée, ou son représentant ;
- c) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon, ou son représentant ;

- d) Le directeur régional des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon, ou son représentant ;
- e) Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, ou son représentant ;

## **2/ Dix-huit représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**

- a) Région Languedoc-Roussillon
  - Monsieur Christian BOURQUIN, titulaire
  - Monsieur Yves PIETRASANTA, suppléant
- b) Département des Pyrénées-Orientales
  - Madame Hermeline MALHERBE, titulaire
  - Monsieur José PUIG, suppléant
- c) Département de l'Aude
  - Monsieur Sébastien PLA, titulaire
  - Monsieur Michel BROUSSE, suppléant
- d) Communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée
  - Monsieur Alain FERRAND, titulaire
  - Monsieur Dominique SCHEMLA, suppléant
- e) Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille
  - Monsieur Jean-Claude PORTELLA, titulaire
  - Monsieur Janick ANDRE, suppléant
- f) Communauté de communes Sud Roussillon
  - Monsieur Thierry DEL POSO, titulaire
  - Monsieur Adel M'ZOURI, suppléant
- g) Commune de Leucate
  - Monsieur Michel PY, titulaire
  - Monsieur Yves PICAREL, suppléant
- h) Commune du Barcarès
  - Monsieur Georges BADIE, titulaire
  - Monsieur Loïc TOMISSI, suppléant
- i) Commune de Torreilles
  - Madame Cécile MARGAIL, titulaire
  - Monsieur Jean-Luc CANO, suppléant
- j) Commune de Sainte-Marie-La-Mer
  - Monsieur Pierre ROIG, titulaire
  - Monsieur Albert SANGUIGNOL, suppléant
- k) Commune de Canet-en-Roussillon
  - Monsieur Bernard DUPONT, titulaire
  - Monsieur Pierre MERICO, suppléant

l) Commune de Saint-Cyprien

- Madame Nathalie PINEAU, titulaire
- suppléant non désigné

m) Commune d'Elne

- Monsieur Nicolas GARCIA, titulaire
- Madame Raymonde CATHALA, suppléante

n) Commune d'Argelès-sur-Mer

- Monsieur Marc SEVERAC, titulaire
- Madame Jacqueline PAYROT, suppléante

o) Commune de Collioure

- Monsieur Jean Pierre BONAFOS, titulaire
- Monsieur Robert BOUTET, suppléant

p) Commune de Port-Vendres

- Monsieur Jean Pierre ROMERO, titulaire
- Monsieur Paul LEBERGER, suppléant

q) Commune de Banyuls-sur-Mer

- Monsieur Jean REDE, titulaire
- Monsieur Olivier LACAZE, suppléant

r) Commune de Cerbère

- Monsieur Marc CASSOU, titulaire
- Madame Marilou CADENE-DALMAU, suppléante

**3/ Un représentant du syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise**

- Monsieur Didier CODORNIU, titulaire
- Monsieur Richard SEVCIK, suppléant

**4/ Un représentant de l'organisme de gestion de la réserve naturelle nationale marine de Cerbère-Banyuls**

- Monsieur Michel MOLY, titulaire
- Monsieur Marcel MATEU, suppléant

**5/ Quatorze représentants des organisations représentatives des professionnels**

a) Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Languedoc-Roussillon

- Monsieur Marc PLANAS, titulaire
- Monsieur Robert RUMEAU, suppléant

b) Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins de Port-Vendres

- Monsieur Manuel MARTINEZ, titulaire
- Monsieur Dominique BLANCHARD, suppléant

- c) Prud'homie de pêche de Leucate
- Monsieur Alex FABRE, titulaire
  - Monsieur Erwan BERTON, suppléant
- d) Prud'homie de pêche de Saint-Laurent-de-la-Salanque – Le Barcarès
- Monsieur Jean Claude CANAL, titulaire
  - Monsieur Stéphane ROSE, suppléant
- e) Prud'homie de pêche de Saint-Cyprien – Collioure
- Monsieur Jacques FIGUERAS, titulaire
  - Monsieur Franck ROMAGOSA, suppléant
- f) Comité régional de la conchyliculture de la Méditerranée
- Monsieur Philippe ORTIN, titulaire
  - Monsieur Ange GRAS, suppléant
- g) Organisation de producteurs du quartier de Port-Vendres PRO-QUA-PORT
- Monsieur Serge PEREZ, titulaire
  - Monsieur Bruno KARPINSKI, suppléant
- h) Chambre d'agriculture Roussillon
- Monsieur Brice CASSAGNES, titulaire
  - Monsieur Michel GUALLAR, suppléant
- i) Chambre de commerce et d'industrie de Perpignan et des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Jean-Pierre NAVARRO, titulaire
  - Monsieur Bernard FOURCADE, suppléant
- j) Comité départemental du tourisme des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Pierre AYLAGAS, titulaire
  - Monsieur Jean-François BEY, suppléant
- k) Représentants des entreprises de plongée de loisirs
- proposé par le syndicat national des entreprises de plongée loisir (SNEPL)
    - Madame Isabelle GALMICHE-SMITH, titulaire
    - Monsieur Gérard PUIG, suppléant
  - proposé par le groupement des structures professionnelles de plongée des Pyrénées-Orientales (GS3PO)
    - Monsieur Eric DELMAS, titulaire
    - Monsieur Thierry BOUTHORS, suppléant
- l) Représentant des entreprises de transport maritime de passagers
- proposé par l'association des armateurs privés français (ARMAM)
    - Monsieur Patrick HUBERT, titulaire
    - Monsieur Guillaume HUBERT, suppléant

m) Représentant des gestionnaires de port de plaisance

- proposé par l'union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon (UVPLR)
  - Monsieur Serge PALLARES, titulaire
  - Monsieur Sylvain CAUNEILLE, suppléant

**6/ Sept représentants des organisations d'usagers**

a) Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

- Monsieur Jean Claude HODEAU, titulaire
- Monsieur Jean Claude CHAULET, suppléant

b) Fédération française des pêcheurs en mer

- Monsieur Alain BANEGUES, titulaire
- Monsieur Claude MILLIA, suppléant

c) Fédération française d'études et de sports sous-marins

- Monsieur Pierre DUNAC, titulaire
- Monsieur Frédéric GIRARD, suppléant

d) Représentant des fédérations représentatives des différentes pratiques de la voile  
proposé par la fédération française de voile

- Monsieur Emmanuel FOURNIER, titulaire
- Monsieur Jean-Claude MERIC, suppléant

e) Fédération nautique de pêche sportive en apnée

- Monsieur Jean-Marie RAY, titulaire
- Monsieur André EUGENE, suppléant

f) Fédération française motonautique

- Monsieur Patrick TOUSTOU, titulaire
- Monsieur Jean-Marie LHOMME, suppléant

g) Représentant des associations œuvrant en faveur du patrimoine maritime dont le siège se trouve dans le ressort du parc naturel marin

- proposé par le groupement des associations du patrimoine maritime du Roussillon (GA.PA.MAR)
  - Monsieur Michel ROHEE, titulaire
  - Monsieur Michel JUNCY, suppléant

**7/ Quatre représentants d'associations de protection de l'environnement**

a) Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales

- Madame Aline FIALA, titulaire
- Monsieur Jacques CENTELLES, suppléant

b) Association des amis de la mer et des eaux (ASAME)

- Monsieur Jean-Marie MARCASSIN, titulaire
- Monsieur André BIECHELER, suppléant

- c) Association Charles FLAHAULT
  - Monsieur Jean-Jacques AMIGO, titulaire
  - Monsieur Gustave CAUWET, suppléant
- d) Groupement ornithologique du Roussillon
  - Monsieur Joseph HIARD, titulaire
  - Madame Roselyne BUSCAIL, suppléante

### **8/ Dix personnalités qualifiées**

- a) Proposée par le laboratoire d'océanologie marine de Banyuls-sur-Mer
  - Monsieur Philippe LEBARON
- b) Proposée par l'institut français de recherche et d'exploitation de la mer
  - Monsieur Jacques DIETRICH
- c) Proposée par le centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)
  - Monsieur André LUBRANO
- d) Proposées par l'université de Perpignan Via Domitia
  - Monsieur Philippe LENFANT, centre de formation et de recherche sur l'environnement marin (CEFREM)
  - Monsieur Alain DEGAGE (Faculté de droit)
- e) Proposée par le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
  - Monsieur Jean-Claude ARMAND
- f) Proposée par le Pays Pyrénées-Méditerranée
  - Monsieur Francis MANENT
- g) Proposée par Monsieur le préfet de l'Aude
  - Député de la 2ème circonscription législative de l'Aude, Monsieur Jacques BASCOU
- h) Proposées par Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales
  - Député de la 2ème circonscription législative des Pyrénées-Orientales, Monsieur Fernand SIRE
  - Député de la 4ème circonscription législative des Pyrénées-Orientales, Madame Jacqueline IRLES

### **Article 3 :**

Les membres du conseil de gestion sont nommés pour une durée de cinq ans.

Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Les personnalités qualifiées peuvent donner mandat à un autre membre du conseil de gestion.

#### **Article 4 :**

Le préfet des Pyrénées-Orientales et le préfet maritime de la Méditerranée exercent auprès du conseil de gestion les fonctions dévolues au commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence des aires marines protégées (article R. 334-35 du code de l'environnement).

#### **Article 5 :**

Le préfet des Pyrénées-Orientales, le préfet maritime de la Méditerranée et le président de l'Agence des aires marines protégées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales et dont copie sera transmise à chaque membre du conseil de gestion.

**Le préfet maritime de la Méditerranée,**

**Le préfet des Pyrénées-Orientales,**

Yann TANGUY



René BIDAL

